

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE TIGEAUX

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°3.2A

Plan de zonage
Ensemble du territoire

Echelle : 1 / 5000e

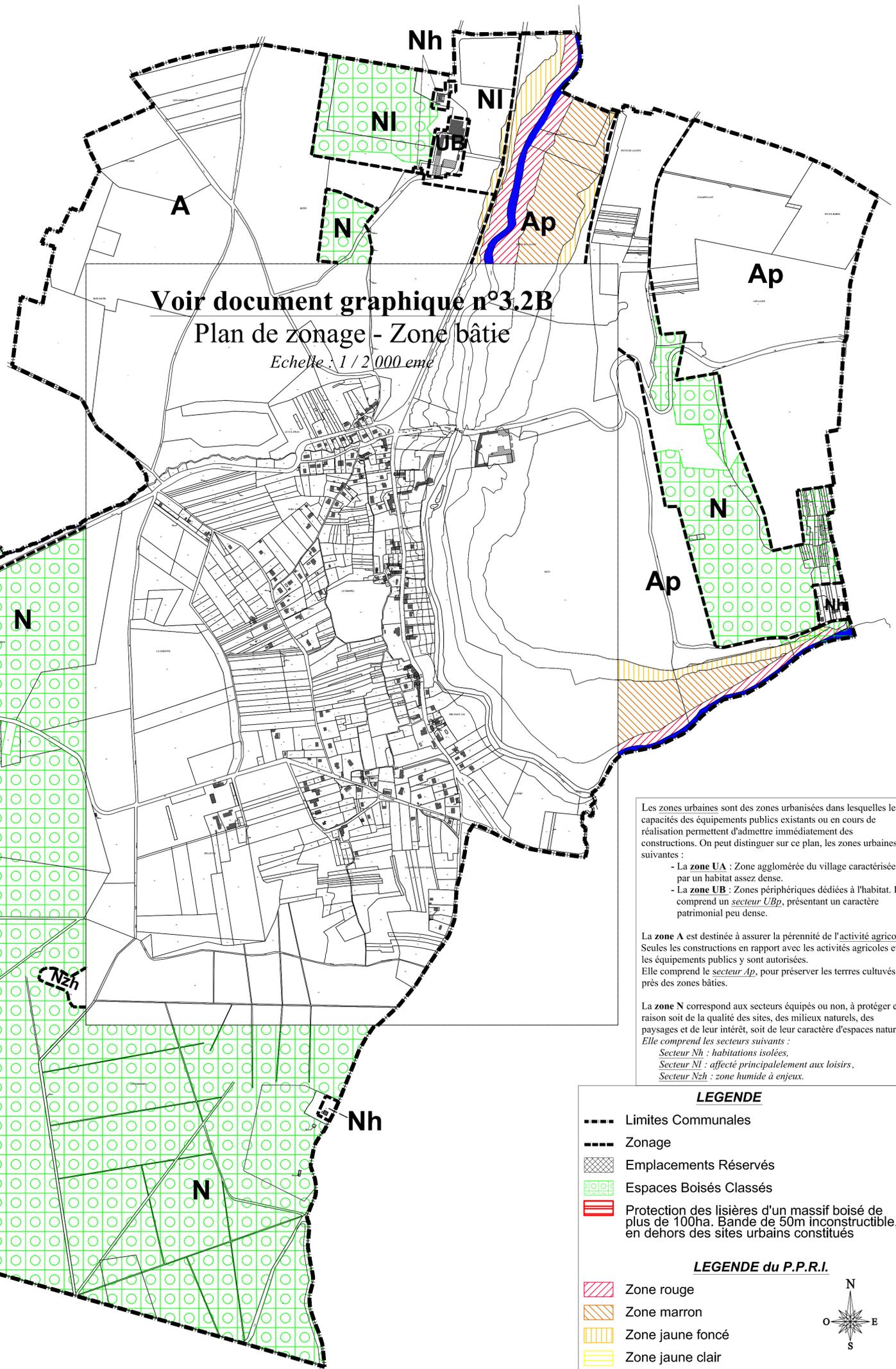
"Vu pour être annexé à la
délibération du

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme"



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr



Les zones urbaines sont des zones urbanisées dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. On peut distinguer sur ce plan, les zones urbaines suivantes :

- La zone UA : Zone agglomérée du village caractérisée par un habitat assez dense.
- La zone UB : Zones périphériques dédiées à l'habitat. Elle comprend un secteur UBp, présentant un caractère patrimonial peu dense.

La zone A est destinée à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions en rapport avec les activités agricoles et les équipements publics y sont autorisées. Elle comprend le secteur Ap, pour préserver les terres cultivées près des zones bâties.

La zone N correspond aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de leur caractère d'espaces naturels. Elle comprend les secteurs suivants :

- Secteur Nh : habitations isolées,
- Secteur NI : affecté principalement aux loisirs,
- Secteur Nzh : zone humide à enjeux.

LEGENDE

- Limites Communales
- Zonage
- Emplacements Réservés
- Espaces Boisés Classés
- Protection des lisières d'un massif boisé de plus de 100ha. Bande de 50m inconstructible, en dehors des sites urbains constitués

LEGENDE du P.P.R.I.

- Zone rouge
- Zone marron
- Zone jaune foncé
- Zone jaune clair
- Zone de grand écoulement



Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Surface	Bénéficiaire
2	Elargissement de la RN36	Bande de 30 mètres	Etat